



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

Suivi des Assemblées

Suivi par Odile BOSSE-PLATIERE

Réunion du

Conseil Communautaire

Du 26 avril 2017 à 18h30

Présents :

Commune d'AMBILLY :

MATHELIER Guillaume, BOUCHET Estelle,

Commune d'ANNEMASSE :

DUPESEY Christian, AEBISCHER Christian, BENATTIA Salah, BOUCHER Michel, DEROME Annie, LACHENAL Dominique, LOUAAR Nabil, MINCHELLA Eric, SAGE-VALLIER Bernard, SAILLET Mylène, BENOIST Jean-Pierre, GACONNET Maxime,

BOUCHÉ Maryline représentée par LACHENAL Dominique,
BURGNIARD Robert représenté par MINCHELLA Eric,
CUNY Agnès représentée par BOUCHER Michel,
FOURNIER Madeleine représentée par DEROME Annie,
LOUNIS Louiza représentée par AEBISCHER Christian,

Commune de BONNE :

CHEMINAL Yves représenté par BOCCARD Bernard,

Commune de CRANVES-SALES :

BOCCARD Bernard, ANTHONIOZ Claude, BERGER Chantal,

CLERC Paulette représentée par BERGER Chantal,

Commune d'ETREMBIERES :

BOSSON Alain,

ZABE Philippe représenté par BOSSON Alain,

Commune de GAILLARD :

ANCHISI Nadège, BLOUIN Antoine, GAVARD RIGAT Catherine, VINCENT Isabelle,

BOSLAND Jean-Paul représenté par BLOUIN Antoine,
CONUS Jean-Louis représenté par ANCHISI Nadège,

Commune de JUVIGNY :

MAIRE Denis,

Commune de LUCINGES :

SOULAT Jean-Luc,

Commune de MACHILLY :

BOUVARD Jacques,

Commune de SAINT-CERGUES :

DOUBLET Gabriel, COTTET Danielle, SCHNEIDER Claude,

Commune de VETRAZ-MONTHOUX :

BELMAS Jean-Pierre, LAMBERT Jean-Claude, KALOUSTIAN Daniel,

AMOUDRUZ Michelle représentée par LAMBERT Jean-Claude,

FENEUL Véronique représentée par BELMAS Jean-Pierre,

Commune de VILLE-LA-GRAND :

CLAUDE Josette, LAPERROUSAZ Maurice, LETESSIER Alain, DE CHIARA Daniel,

JACQUIER Nadine représentée par LETESSIER Alain,

Excusés : Mesdames ZAGHOUANE Laetitia, DURET-NASR Caroline, CATASSO Nicole, Messieurs KAYGISIZ Salih, MAYERAT Quentin, CAPASSO Jean, VUICHARD Jean-François, PIGUET Christophe,

Secrétaire de séance : Nadège NACHISI,

Assistent : Mesdames Odile BOSSE-PLATIERE, Joëlle DUPONT, Laura JUSSERAND,
Messieurs Olivier FRICONNEAU, Jean-Yves MARIN,

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	4
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017.	4
III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU	4
IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT	6
V. DIRECTION DES POLITIQUES TERRITORIALES ET DE L'ECONOMIE	8
A. TRANSPORT – AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SUBSTITUTION SUR L'ETOILE FERROVIAIRE D'ANNEMASSE A INTERVENIR AVEC LE CANTON ET REPUBLIQUE DE GENEVE ET LA REGION RHONE-ALPES.....	8
B. CONTRIBUTION D'ANNEMASSE AGGLO AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE	9
VI. DIRECTION GENERALE	11
A. REMPLACEMENT DE MONSIEUR MAILLET COMME REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO DANS LES COPROPRIETES	11

VII. DIRECTION DES RESSOURCES ORGANISATION ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE.....	11
A. RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS.....	11
B. RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TAUX D'INDEMNITES DES ELUS D'ANNEMASSE AGGLO.....	12
VIII.DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE.....	14
A. SPORT – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION ANNEMASSE NATATION	14
B. SPORT – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION BADMINTON ANNEMASSE AGGLO.....	14
IX. QUESTIONS DIVERSES.....	15
A. DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES	15

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nadège ANCHISI est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur SAGE-VALLIER, a été interpellé en tant que Vice-Président du SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil) sur le fait qu'Annemasse Agglo participait à hauteur de 250 000 € à cette structure. Il a tenu à relativiser ce coût en rappelant le montant consacré par l'Agglo pour accompagner des actions de sédentarisation sur le territoire, de l'ordre de 660 000€.

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Bureau du 21 mars 2017

- ⇒ N° B-2017-089 – télétransmise le 23 mars 2017 en Préfecture
Recrutement du responsable du pôle SIG (Système d'Information géographique) mutualisé à compter du 9 mai 2017, à temps complet, sur la base d'un contrat de droit public d'une durée de trois ans.
- ⇒ N° B-2017-090 – télétransmise le 23 mars 2017 en Préfecture
Approbation de la convention d'occupation temporaire à intervenir avec Monsieur Benoit LAPERLE à titre gratuit pour la réalisation des travaux de la voie verte à Vetraz-Monthoux.
- ⇒ N° B-2017-091 – télétransmise le 23 mars 2017 en Préfecture
Approbation du versement d'une subvention d'un montant de 4 645,89 € à la SAS DARELY, établissement Cave du Val d'Or, situé 5, rue du Château Rouge à Annemasse, dans le cadre du programme FISAC Transversal.
- ⇒ N° B-2017-092 – télétransmise le 23 mars 2017 en Préfecture
Approbation du versement d'une subvention d'un montant de 7 500 € à la SARL KEKO, établissement KEKO KEBAB, situé 17, avenue Maréchal Leclerc à Annemasse, dans le cadre du programme FISAC Transversal.
- ⇒ N° B-2017-093 – télétransmise le 23 mars 2017 en Préfecture
Approbation de la convention de coordination des maitres d'ouvrages pour les aménagements de voirie liés aux transports urbains à intervenir avec la commune de Gaillard.

Bureau du 28 mars 2017

- ⇒ N° B-2017-094 – télétransmise le 30 mars 2017 en Préfecture
Travaux du tramway - Acquisition de la parcelle AI 508 appartenant aux consort CHEEMA, à titre gratuit située 2, rue des Acacias à Ambilly.
- ⇒ N° B-2017-095 – télétransmise le 30 mars 2017 en Préfecture
Travaux du tramway - Acquisition de la parcelle A 5500 appartenant à la SCI BIOSPHERE, située 122, route de Genève à Gaillard au prix de 1 020 €.
- ⇒ N° B-2017-096 – télétransmise le 30 mars 2017 en Préfecture
Travaux du tramway - Acquisition de la parcelle A 5577 appartenant à la SCI MCL, située 73-75, route de Genève à Gaillard au prix de 5 040 €.

⇒ N° B-2017-097 – télétransmise le 30 mars 2017 en Préfecture
Travaux du tramway - Acquisition des parcelles A 5512 et 5514 appartenant à Monsieur Joseph LAMBRIGGER, situées 113, rue de Genève à Gaillard au prix de 5 820 €.

⇒ N° B-2017-098 – télétransmise le 30 mars 2017 en Préfecture
Pépinière d'entreprises Puls 15-15bis, avenue Emile Zola à Annemasse - Approbation de la convention d'occupation temporaire à intervenir avec JMI PARTNERS pour le bureau n°4, à compter du 27 mars 2017 et pour une durée de 48 mois, pour un poste de travail et moyennant une redevance mensuelle, concernant la première année d'occupation, de 128,93 € HT, soit 154,72 € TTC.

⇒ N° B-2017-099 – télétransmise le 30 mars 2017 en Préfecture
Cité de la Solidarité Internationale 13, avenue Emile Zola à Annemasse - Approbation du bail civil fixant les conditions financières et réglementaires de la location du bureau n° 2 par deux associations, INTERSOLIDAR et DESTINATION JUSTICE, moyennant un loyer mensuel de 111,08 € HT chacune, charges incluses, soit 133,30 € TTC (TVA à 20 %).

⇒ N° B-2017-100 – télétransmise le 30 mars 2017 en Préfecture
Avis favorable au projet de révision générale du PLU de FILLINGES et invitation à la commune à prendre en considération les remarques et recommandations formulées dans l'avis.

⇒ N° B-2017-101 – télétransmise le 28 mars 2017 en Préfecture
Renouvellement d'une garantie d'emprunt au profit de la SIGEM suite à renégociation.

Bureau du 04 avril 2017

⇒ N° B-2017-102 – télétransmise le 06 avril 2017 en Préfecture
Approbation de la convention d'occupation temporaire à intervenir avec Monsieur RONGIARD à titre gratuit pour la réalisation des travaux de la voie verte à Bonne.

⇒ N° B-2017-1032 – télétransmise le 06 avril 2017 en Préfecture
Recrutement de la responsable du service hébergement-précarité-populations sédentarisées à compter du 3 avril 2017, à temps complet, sur la base d'un contrat de droit public d'une durée de trois ans.

⇒ N° B-2017-104 – télétransmise le 06 avril 2017 en Préfecture
Marché à bons de commande sans minimum ni maximum pour la fourniture de pièces de robinetterie, fontainerie, pièces de branchement AEP, regards compteur béton et polymère, canalisations en fonte en polyéthylène – Choix de la société HEINRICH CANALISATION SAS – VHM selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix et les remises sur catalogue mentionnées dans les pièces du marché.

Bureau du 11 avril 2017

⇒ N° B-2017-105 – télétransmise le 13 avril 2017 en Préfecture
Approbation de la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de Haute-Savoie.

⇒ N° B-2017-106 – télétransmise le 13 avril 2017 en Préfecture
Sollicitation d'une aide financière du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) dans le cadre de son appel à projets 2017 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant le Centre de loisirs de La Bergue.

⇒ N° B-2017-107 – télétransmise le 13 avril 2017 en Préfecture
Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Bourgeons au titre de la mise en route d'un atelier de vélo collaboratif.

⇒ N° B-2017-108 – télétransmise le 13 avril 2017 en Préfecture
Remboursement de frais indument facturés à Madame CHARLEMAGNE KLOUKPO Sarah à hauteur de 20 €.

⇒ N° B-2017-109 – télétransmise le 13 avril 2017 en Préfecture
 Programme Local de l'Habitat - Avis favorable pour la programmation prévisionnelle de logements locatifs aidés à financer en 2017 comme suit :

COMMUNE	OPERATION	ADRESSE	ORGANISME	secteur préférentiel PLH	caractéristiques de l'opération				
					PLUS	PLAi	PLS	TOTAL opération	montage
AMBILLY	Ambilly_semco_rueravier_plusplai	79, rue Ravier	SEMCODA	non	7	2		9	VEFA
AMBILLY	Ambilly_SCIC_ruedujura_plusplai	16, rue du Jura	SCIC Habitat	oui	14	6		20	VEFA
AMBILLY	Ambilly_samb_rue louis armand_plai/plus/pls	rue L Armand	SA MONT BLANC	oui	13	7	4	24	MOD
ANNEMASSE	Annemasse_oph74_ilot3places_plus/plai	3 Places rue des Amoureux	HSH	oui	23	35	0	58	ANRU
ANNEMASSE	Annemasse_halp_bernard_plai/plus	Rue de la faucille/Avenue de la Gare	Halpades	oui	13	7	0	20	VEFA
ANNEMASSE	Annemasse_alfa3a_arve_plai	32, rue d'Arve	ALFA3A	non	0	14		14	MOD
ANNEMASSE	Annemasse-scic-rue pasteur-PLUS	Rue pasteur	SCIC Habitat	oui	2	0	0	2	VEFA
BONNE	Bonne_oph74_avenue du leman_plus/plai	résidence Corvallis 370 avenue du Léman	HSH	oui	6	2		8	VEFA
GAILLARD	Gaillard_oph74_rue de Vernaz_PLUS/PLAI	39, rue du Vernaz	HSH		3	1		4	AA
GAILLARD	Gaillard_oph74_rue des rainettes_PLUS/PLAI	16, rue des Rainettes	HSH	non	5	3		8	VEFA
GAILLARD	Gaillard_oph74_rue de Genève_PLUS/PLAI	site ECRIDOR 81, rue de Genève	HSH	oui	21	11	5	37	MOD
LUCINGES	Lucinges_oph74_rte de lucinges_plus/plai	Route de Lucinges	HSH		3	1		4	VEFA
LUCINGES	Lucinges_oph74_lieu-dit la fougère_plus/plai	58, allée de la Fougère	HSH	non	6	2	0	8	MOD
VETRAZ-MONTHOUX	vetraz_samb_rte d'hauteville_plus	route d'Hauteville	SA MONT BLANC	oui	2			2	MOD
VETRAZ-MONTHOUX	vetraz_samb_rte d'hauteville_plus/plai/pls	route d'Hauteville	SA MONT BLANC	oui	17	8	3	28	MOD
VETRAZ-MONTHOUX	vetrazmonthoux_halp_lilas_plai/plus	Chemin des lilas C 439	Halpades	oui	8	6	0	14	VEFA
VETRAZ-MONTHOUX	vetraz-monthoux_scic_route de collonges_plus/plai	77, route de Collonges	SCIC Habitat	oui	5	3		8	VEFA
VILLE LA GRAND	VLG_oph74_rue des tounelles_plai/plus	35, rue des Tounelles	HSH		19	10	5	34	MOD
VILLE LA GRAND	VLG_semco_rue Albert Henon_plai/plus	Rue Albert Hénon	SEMCODA	non	16	6	0	22	VEFA
TOTAL					183	124	17	324	

Avis favorable à la demande de dérogation pour l'opération de Haute Savoie Habitat rue de Genève à Gaillard, le taux de PLS s'élevant à 40% au lieu de 15%.

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

⇒ N° D-2017-039 - télétransmise le 13 mars 2017 en Préfecture
 Convention de mise à disposition du Hall de l'Hôtel d'agglomération à intervenir avec l'association MESSIDOR pour une exposition dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale.

- ⇒ N° D-2017-040 - télétransmise le 09 mars 2017 en Préfecture
Mandat spécial accordé à Monsieur DUPESSEY pour représenter Annemasse Agglo aux instances de la Mission Opérationnel Transfrontalière (MOT) du 14 et 15 mars 2017 à Belval (Luxembourg).
- ⇒ N° D-2017-041 - télétransmise le 13 mars 2017 en Préfecture
Marchés de travaux de clôtures et portails pour des montants maximum respectivement de 35 000,00 € HT et de 62 500,00 € HT – Choix de la société JACQUET selon les prix unitaires des bordereaux des prix.
- ⇒ N° D-2017-042 - télétransmise le 14 mars 2017 en Préfecture
Stationnement illégal de nomades sur l’Espace Claudius VUARGNOZ – Engagement de la procédure d’expulsion et action en référé auprès du Tribunal de Grande Instance de Thonon.
- ⇒ N° D-2017-043 - télétransmise le 14 mars 2017 en Préfecture
Mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement des espaces publics dans le cadre du pôle d'échanges multimodal – Choix de la société ALPES CONTROLES pour un montant forfaitaire de 44 850.00 € HT, et pour les prix unitaires du bordereau.
- ⇒ N° D-2017-044 - télétransmise le 14 mars 2017 en Préfecture
Fourniture d’une faucheuse-débroussailleuse – Choix de la société NOREMAT pour un montant de 31 379,00 € HT.
- ⇒ N° D-2017-045 - télétransmise le 14 mars 2017 en Préfecture
Mandat spécial accordé à Monsieur PERILLON pour représenter Annemasse Agglo au Comité Syndical du SIDEFAGE le 02/02/2017 à Bellegarde.
- ⇒ N° D-2017-046 - télétransmise le 20 mars 2017 en Préfecture
Mandat spécial accordé à Monsieur PERILLON pour représenter Annemasse Agglo au Comité Syndical du SIDEFAGE le 23/03/2017 à Bellegarde.
- ⇒ N° D-2017-047 - télétransmise le 20 mars 2017 en Préfecture
Convention de mise à disposition d’éducateurs sportifs Centre Aquatique Château Bleu à intervenir avec l’association PSA.
- ⇒ N° D-2017-0049 - télétransmise le 22 mars 2017 en Préfecture
Vérification et maintenance des moyens de lutte contre l'incendie – Choix de la société EUROFEU selon les prix unitaires du bordereau et un montant maximum de commandes fixé à 30 000 € H.T.
- ⇒ N° D-2017-050 - télétransmise 23 mars 2017 en Préfecture
Assainissement - Servitudes Publiques d’aqueduc, consenties à titre gratuit, à intervenir avec l’Association Syndical du Clos du Panfonex pour les parcelles lui appartenant Section B n°2799, 2803, 2817 et 2820 et situées sur la commune de Saint-Cergues.
- ⇒ N° D-2017-052 - télétransmise le 28 mars 2017 en Préfecture
Raccordements rue de Genève – Choix de la société ENEDIS pour un montant total de 93 178,74 € HT.
- ⇒ N° D-2017-053 - télétransmise le 30 mars 2017 en Préfecture
Travaux relatif à la réhabilitation d'un collecteur unitaire visitable (la Géline) phase 6 - Choix du groupement NOUVETRA / SOGEA Rhône Alpes pour un montant de 451 526,00 € HT.
- ⇒ N° D-2017-054 - télétransmise le 06 avril 2017 en Préfecture
Vérifications périodiques des équipements mécaniques du parc autos mutualisé – Choix de la société APAVE pour un coût global de la prestation de 4 180 € H.T. (2 110 € HT à la charge d’Annemasse Agglo, le solde à la charge des communes d’Annemasse et Gaillard.

- ⇒ N° D-2017-055 - télétransmise le 03 avril 2017 en Préfecture
Acte d'engagement à intervenir avec la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) pour la mise à disposition des fichiers fonciers MAJIC (Mise à Jour des Données Cadastres).
- ⇒ N° D-2017-056 - télétransmise le 03 avril 2017 en Préfecture
Mandat spécial accordé à monsieur DOUBLET pour représenter Annemasse Agglo à une réunion avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur le projet de rénovation de la bibliothèque Butor le mercredi 29 mars à Lyon.
- ⇒ N° D-2017-057 - télétransmise le 10 avril 2017 en Préfecture
Maintenance et entretien du système de rafraîchissement de la pépinière d'entreprise Puls – Contrat à intervenir avec la société LANSARD pour un montant annuel de 1 745 € HT.
- ⇒ N° D-2017-058 - télétransmise le 10 avril 2017 en Préfecture
Aides à la pierre Etat pour l'année de gestion 2017 – Validation des conditions de financements 2017.
- ⇒ N° D-2017-059 - télétransmise le 10 avril 2017 en Préfecture
Travaux de démolition dans le cadre du projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare d'Annemasse – Choix de la société RAZEL BEC pour un montant de 551 623,00 € HT toutes tranches confondues.
- ⇒ N° D-2017-060 - télétransmise le 10 avril 2017 en Préfecture
Assainissement - Servitudes Publique d'aqueduc, consenties à titre gratuit, à intervenir avec le Département de la Haute-Savoie pour les parcelles lui appartenant Section B n°1621, 1629, 1643, 1644, 1609, 1610 et 1623 et situées sur la commune de Vétraz-Monthoux.

Arrivée de Monsieur Claude ANTHONIOZ.

V. DIRECTION DES POLITIQUES TERRITORIALES ET DE L'ECONOMIE

A. TRANSPORT – AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ORGANISATION DE L'OFFRE DE SUBSTITUTION SUR L'ETOILE FERROVIAIRE D'ANNEMASSE A INTERVENIR AVEC LE CANTON ET REPUBLIQUE DE GENEVE ET LA REGION RHONE-ALPES

Monsieur Alain LETESSIER, Conseiller Communautaire Délégué en charge des transports urbains, présente le dossier.

Les travaux de construction du RER Franco-Valdo-Genevois (liaison CEVA Cornavin-Eaux Vives), nommé Léman Express, ont imposé la coupure de la ligne ferroviaire entre Annemasse et Genève Eaux Vives depuis le 1^{er} avril 2013 et jusqu'à la date prévisionnelle de mise en service du Léman Express. Les autorités organisatrices de transport concernées (Région Auvergne Rhône Alpes, République et Canton de Genève, Annemasse Agglo, Groupement Local de Coopération Transfrontalière – GLCT - des Transports Publics Transfrontaliers) ont travaillé conjointement à l'élaboration d'une offre de substitution sur la base des offres existantes en recherchant la synergie et la complémentarité entre elles.

L'ensemble de l'offre de substitution a été contractualisé par le biais du protocole d'accord signé par l'ensemble des autorités en 2013.

La réalisation des travaux du tramway transfrontalier sur l'agglomération d'Annemasse impose des déviations sur l'agglomération d'Annemasse et sur les itinéraires de l'offre de substitution de la ligne 61 entre les gares d'Annemasse et de Genève Cornavin à partir du 2 mai 2017.

L'objet du présent avenant au protocole d'accord susvisé est de préciser le niveau de service qui sera offert sur la ligne 61 pendant les travaux du tramway ainsi que les modalités de financement. Les autres conditions du protocole sont maintenues.

L'offre de la ligne 61 reliant les gares d'Annemasse et de Cornavin est maintenue avec une offre toutes les 15 minutes en heure de pointe et à la journée. Les 5 allers-retours express

entre les gares d'Annemasse et Genève - Cornavin, permettant des correspondances avec les trains TER en gare d'Annemasse aux heures de pointe, sont également maintenues. L'ensemble de l'offre de la ligne 61 figure en annexe.

Afin de prendre en charge les surcoûts liés aux déviations des travaux du tramway sur la partie française, Annemasse Agglo contribue au financement du service de la ligne 61 à hauteur de 244 k€ HT en année pleine, soit 168 850 k€ TTC pour l'année 2017.

La Région Rhône-Alpes contribue au financement de ce service à hauteur de 380 k€ HT en année pleine, par l'intermédiaire de la convention d'exploitation qu'elle a conclue avec la SNCF.

Les TPG et la SNCF sont responsables de la contractualisation des modalités de financement. Les modalités du versement du financement sont contractuellement réglées entre la SNCF et les TPG dans une convention ad hoc.

En fonction de l'évolution des temps de parcours sur l'année 2017 et des modifications des déviations des services, la participation financière d'Annemasse Agglo pourra être revue dès 2018 par avenant conformément à l'article 7 du protocole.

La participation financière d'Annemasse Agglo sur la ligne 61 s'achève dès la mise en place du tramway transfrontalier sans indemnités complémentaires. Dès ce moment, il s'agira de réévaluer l'adéquation de l'offre de la ligne 61 en lien avec celle du tram et en rapport aux besoins effectifs des usagers TER. L'offre de la ligne 61 pourra être recadrée par avenant conformément à l'article 7 du protocole.

Monsieur BOUCHER souligne le fait que la ligne 61 va pouvoir continuer à fonctionner pendant les travaux du tramway, ce qui n'était pas forcément évident. C'est le résultat d'un long travail des services, du prestataire et de Monsieur LETESSIER.

Ainsi, à partir du 2 mai, la douane de Moëllesulaz sera desservie à partir de la gare d'Annemasse par les lignes 61 et R (ligne de renfort se substituant à la ligne T2 dont le parcours est modifié) avec un parcours aménagé en fonction des travaux et un cadencement toujours élevé notamment aux heures de pointe.

Monsieur DUPESSEY souligne que le cadencement peut aller jusqu'à un bus toutes les 5 mn. Le Léman express et le tramway ne sont pas encore en service mais, malgré les travaux, on continue à desservir cet axe très important entre la gare et la frontière.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au Protocole d'accord pour l'organisation de l'offre de substitution sur l'étoile ferroviaire d'Annemasse et la participation financière d'Annemasse Agglo,

AUTORISE le Président à le signer.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre BENOIST.

B. CONTRIBUTION D'ANNEMASSE AGGLO AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

Monsieur Alain BOSSON, Président du GLCT, présente le dossier.

Par arrêté préfectoral n° 2006-546 du 15 mars 2006, un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (G.L.C.T.) pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève a été créé entre la République et Canton de Genève, la Commune de Monnetier-Mornex et la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne.

Au cours de sa séance du 31 mars 2017, l'Assemblée du G.L.C.T. a approuvé le projet de budget 2017 équilibré en section de fonctionnement à 1 207 943.23 € € et dont la contribution des membres est fixée à 472 000 €.

Monsieur BOSSON précise que cette contribution était de 400 000 € en 2016. Elle a été réévaluée pour prendre en compte le programme d'investissement décidé par l'Assemblée du GLCT. Sur 2017, il s'agira essentiellement de frais d'études, les travaux ne devant débuter qu'en 2018.

Monsieur BOSSON donne ensuite les derniers chiffres de fréquentation du téléphérique :

- 2015 : 250 001 passages (1 passage équivalent à un voyage),
- 2016 : 268 722 voyages et un chiffre d'affaires de + 15%, ce qui représente un reversement du délégataire au GLCT de l'ordre de 77 000 €.

Les représentants de la Société du Téléphérique du Salève remercient les membres du GLCT et les services pour la qualité de la collaboration.

Monsieur BOSSON rappelle que ce sont les services de l'Agglo qui assure une prestation administrative et technique pour le GLCT du téléphérique.

Monsieur BOSSON donne d'autres informations complémentaires :

Le restaurant de la gare supérieure du téléphérique a un nouveau gestionnaire, le gérant actuel du restaurant de l'Observatoire.

Concernant la masse rocheuse menaçant le sentier du Pas de l'Echelle et qui avait nécessité sa fermeture temporaire, la commune d'Etrembières dispose d'un devis de 35 000 €. Les travaux de sécurisation vont donc pouvoir être réalisés et ce entre le 3 et le 19 mai. La commune les prend totalement en charge mais va bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50% de leur montant.

Monsieur DUPESSEY note qu'au vu des résultats d'exploitation de l'équipement, on peut confirmer aujourd'hui que le téléphérique est devenu un atout et un élément touristique de proximité majeur de l'Agglomération. Avec 90 000 passages/an lors de la création du GLCT en 2006, beaucoup n'y croyaient pas et n'auraient pas envisagé qu'on puisse atteindre les 260 000 passages 10 ans plus tard. On a eu raison d'y croire et le GLCT a raison d'avoir de l'ambition pour le téléphérique et le Salève.

Monsieur AEBISCHER précise que les travaux envisagés concernent la réhabilitation des bâtiments de la gare supérieure du téléphérique.

En application des dispositions énoncées à l'article 12 de la convention instituant le G.L.C.T. et afin de tenir compte des données issues du dernier recensement publié au Journal Officiel au 31 décembre de l'année précédente, la contribution financière annuelle des membres est répartie selon la clé suivante :

- ⇒ 50 % pour la République et Canton de Genève,
- ⇒ 48.72 % pour Annemasse Agglo,
- ⇒ 1.28 % pour la Commune de Monnetier-Mornex.

Ainsi, la contribution annuelle d'Annemasse Agglo pour 2017 s'élève à 229 980 € et est soumise à ratification par le Conseil Communautaire conformément aux stipulations de l'article 12 de la convention précitée.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ratifier le montant de la contribution apportée par Annemasse Agglo au fonctionnement du G.L.C.T. pour l'exercice 2017, soit 229 980 €,

IMPUTE la dépense en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2017 Principal, article 6554, destination OEC8.

VI. DIRECTION GENERALE

A. REMPLACEMENT DE MONSIEUR MAILLET COMME REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO DANS LES COPROPRIETES

Par délibération du 9 septembre 2015 n°C-2015-0197, le Conseil Communautaire a désigné ses représentants auprès des copropriétés comme suit :

ORGANISME	TITULAIRES
Copropriété LA CHAROUIPIERE 2, rue de Genève à Ambilly	
Copropriété Résidence l'Impérial à Ambilly	
Copropriété BOURSE DU TRAVAIL 7, rue des Alpes à Annemasse	
Copropriété Les Iris rue du Petit Malbrande à Annemasse	1. Alain MAILLET
Copropriété LE MARLY 4, rue du Commerce à Annemasse	2. Yves CHEMINAL
Copropriété Centre PMI SOFCAR 11 RUE DE MONTREAL à Ville-la-Grand	3. Nicole CATASSO
Copropriété 12 rue des Négociants 1 rue Ernest Renan à Ambilly	4. Gabriel DOUBLET
COPROPRIETE ETOILE SUD - 13 RUE EMILE ZOLA A ANNEMASSE	5. Madeleine FOURNIER
COPROPRIETE PARKING 1 13 RUE EMILE ZOLA A ANNEMASSE	6. Nadine JACQUIER
COPROPRIETE ANTARES 15 RUE EMILE ZOLA A ANNEMASSE	
COPROPRIETE PARKING 2 15 RUE EMILE ZOLA A ANNEMASSE	

Suite à la démission de son poste de Conseiller Municipal d'Ambilly et donc de Conseiller Communautaire, il convient de remplacer Monsieur Alain MAILLET.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

DE DESIGNER un nouveau représentant d'Annemasse Agglo auprès des copropriétés.

N'ayant pas de candidature, le point est reporté à une séance ultérieure.

VII. DIRECTION DES RESSOURCES ORGANISATION ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

A. RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Claude LAMBERT, Conseiller Communautaire Délégué en charge des ressources humaines, présente le dossier. Il explique qu'il ne s'agit pas de création mais de transformation de postes suite à des recrutements.

Il informe l'assemblée du récent recrutement du nouveau Directeur Général des Services d'Annemasse Agglo, suite au non renouvellement du contrat de Monsieur LEJEUNE. Il s'agit de

Madame Virginie HALDRIC qui prendra ses fonctions le 1er juin prochain. Après avoir occupé plusieurs postes de direction dans la fonction publique (intercommunalité et communes), elle est actuellement magistrate à la Chambre Régionale des Comptes d'ARRAS. Annemasse Agglo a été accompagnée dans sa démarche par un cabinet de recrutement spécialisé, lequel a sélectionné 6 candidats sur plus de 60 candidatures reçues. Le jury en a retenu 3 pour un entretien ensuite un échange avec les membres du Bureau Communautaire.

C'est à l'issue de cette procédure que la candidature de Madame Virginie HALDRIC a été retenue.

Monsieur DUPESSEY ajoute que Madame HALDRIC, après négociations, a accepté le poste et est prête à venir travailler dans cette région. Elle a été recrutée car elle était la meilleure candidate mais le fait qu'elle soit une femme permettra de rétablir un certain équilibre au sein de l'équipe de direction. Il rappelle que l'Agglo était amendable du fait du non-respect de la parité de l'équipe de direction. Les autres candidats reçus avaient également de très bons profils. Le choix ne s'est donc pas fait par défaut.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire, de fixer l'effectif des effectifs à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Considérant les besoins exprimés par les services d'Annemasse Agglo en matière de personnel pour assurer leurs missions ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des besoins des services, de la mise en stage ainsi que dans le cadre du schéma de mutualisation des services;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs présentée en annexe;

IMPUTE les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets Principal, Eau et Ordures Ménagères, chapitre 012, article 64131.

AUTORISE et MANDATE le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

B. RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TAUX D'INDEMNITES DES ELUS D'ANNEMASSE AGGLO

Vu la Loi n°2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

Vu la Loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération, dite « loi Richard »,

Vu la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu la Loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle, notamment son article 5,

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 précisant les montants maximum des indemnités de fonction des Présidents, Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre

1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels de collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu la Circulaire préfectorale du 21 mars 2017 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du **1^{er} janvier 2017**,

La précédente délibération n°C-2015-0146 du 15 juillet 2015 fixant les montants des indemnités maximales des Présidents et Vice-Présidents **faisait expressément référence à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015** ;

Or, cet indice susmentionné servant de base au calcul des indemnités de fonctions a légèrement augmenté et une nouvelle augmentation est prévue en janvier 2018 ;

Par conséquent et afin de ne pas redélibérer à chaque augmentation, il convient de viser comme base de calcul des indemnités des élus « **l'indice brut terminal de la fonction publique** » sans autre précision comme rappelé ci-dessous ;

Enfin, la circulaire préfectorale préconise d'indiquer uniquement un pourcentage de cet indice et non les montants en euros de chaque indemnité, dans la mesure où ces montants sont susceptibles de connaître des modifications législatives fréquentes.

Fonctions exercées	Taux Agglo proposé
Président	60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{er} Vice-Président	125 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Vice-Présidents (11)	68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers communautaires délégués avec délégation (5)	44,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur GACONNET constate qu'on est aujourd'hui à mi-mandat. Il a toujours entendu parler d'une alternance au niveau de la présidence et de la 1^{er} vice-présidence de l'agglomération. Qu'en est-il ?

Monsieur DUPESSEY répond que la question est traitée par le Bureau Communautaire. La clause d'alternance à mi-mandat avait été décidée par les élus pour le mandat précédent. Pour celui-ci, les élus s'étaient mis d'accord sur une clause de revoyure après examen de la situation à mi-mandat, et non une alternance systématique. Le Conseil sera tenu informé de la décision du Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour de la délibération relative aux indemnités de fonctions des élus d'Annemasse-Agglomération en ce qu'elle fait désormais référence à « **l'indice brut terminal de la fonction publique** » sans autre précision et sans en modifier le contenu ;

AUTORISE et MANDATE le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération

VIII. DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

A. SPORT – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION ANNEMASSE NATATION

Le Conseil Communautaire du 06 novembre 2013 a approuvé la modification des statuts d'Annemasse Agglo en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions communautaires.

L'association Annemasse Natation est soutenue par l'Agglo pour ses projets, pour lesquels elle sollicite chaque automne une subvention, et aussi plus particulièrement pour l'emploi qualifié d'éducateur sportif qu'elle assure dans le cadre du développement de ses prestations d'encadrement des jeunes.

Cette subvention est calculée, pour 2017, à 25 000 € en fonctionnement, plus 14 000 € au titre du soutien de l'emploi d'éducateur sportif qualifié.

En vertu du décret n°2001-495 du 06 juin 2001 le versement de la subvention à Annemasse Natation est soumis à la signature d'une convention entre l'association et Annemasse Agglo car son montant est supérieur à 23 000 € annuel.

La présente convention est proposée pour une durée de 2 années. Le montant de la subvention annuelle est déterminé selon les termes inclus dans la convention.

A l'issue de l'instruction des demandes, le bureau communautaire décide du versement des subventions conformes.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre l'association Annemasse Natation et Annemasse Agglo,

AUTORISE le Président d'Annemasse Agglo à la signer.

B. SPORT – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION BADMINTON ANNEMASSE AGGLO

Le Conseil Communautaire du 06 novembre 2013 a approuvé la modification des statuts d'Annemasse Agglo en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions communautaires.

L'association Badminton Annemasse Agglo entre dans la compétence communautaire en tant que « club issu de la fusion de l'ensemble des clubs d'une même discipline » et peut prétendre au soutien financier de l'Agglo, sous réserve de l'établissement d'une convention d'objectif.

La présente convention est proposée pour une durée de 2 années. Le montant de la subvention annuelle est déterminé selon les termes inclus dans la convention.

Cette subvention est calculée, pour 2017, à 8 000 € au titre du fonctionnement des projets présentés en demande.

A l'issue de l'instruction des demandes, le Bureau Communautaire décide du versement des subventions conformes.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,


APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre l'association Badminton Annemasse Agglo et Annemasse Agglo,

AUTORISE le Président d'Annemasse Agglo à la signer.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A. DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- Mercredi 17 mai 2017
- Mercredi 14 juin 2017

- **Mardi 04 juillet 2017** 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

La secrétaire de séance,

Nadège ANCHISI,

Le Président,

Christian DUPESSEY,